



Interreg

ALCOTRA

Fonds européen de développement régional
Fondo europeo di sviluppo regionale



UNION EUROPÉENNE
UNIONE EUROPEA

Interreg V-A France-Italie

ALCOTRA

En route vers 2014-2020

Les grands axes du programme



AXE 1 - INNOVATION APPLIQUÉE

28M€ - 14% de l'enveloppe FEDER



FACILITER LE TRANSFERT DE L'INNOVATION ET DES TECHNOLOGIES APPLIQUÉES.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.1 :

Accroître les projets d'innovation (notamment des clusters et pôles et des entreprises) et développer des services innovants au niveau transfrontalier.

Rapprocher la recherche et les entreprises. Diffuser des services innovants aux zones non-urbaines.

Exemples d'actions :

- > Aide à la création de coopérations avancées (pôles, clusters) ;
- > Accompagnement des échanges entre la recherche et les entreprises pour développer des processus et produits innovants ;
- > Echanges de bonnes pratiques autour des services supports à la création d'entreprises innovantes, aux incubateurs d'entreprises...

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.2 :

Développer des modèles innovants dans l'éco-construction des bâtiments publics pour améliorer la performance énergétique. Augmenter l'efficacité énergétique dans la construction, par l'expérimentation dans les bâtiments publics d'éco-matériaux.

Exemples d'actions :

- > Communication et information du grand public, pour changer les comportements ;
- > Formation des artisans et d'autres acteurs de la construction ;
- > Campagnes de sensibilisation des utilisateurs des édifices éco-compatibles ;
- > Utilisation de matériaux écologiques et locaux (bois, pierre) et réalisation de plans d'action intégrés pour l'approvisionnement de ces matériaux ;
- > Développement des méthodes et procédures de suivi de la construction ;
- > Valorisation des solutions techniques pour l'économie d'énergie dans les bâtiments ;
- > Expérimentation en laboratoire de matériaux novateurs pour en garantir la bonne qualité énergétique ;
- > Réalisation de chantiers pilotes dans les bâtiments publics.

AXE 2 - ENVIRONNEMENT MIEUX MAÎTRISÉ

37M€ - 19% de l'enveloppe FEDER



AUGMENTER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.1 :

Améliorer la planification territoriale des institutions publiques pour l'adaptation au changement climatique.

Adopter des stratégies partagées d'adaptation au changement climatique dans les outils de planification territoriale.

Exemples d'actions :

- > Outils de pilotage, dispositifs d'information et d'observation pour surveiller les impacts du changement climatique sur des zones « type » ;
- > Echanges de méthodologie pour intégrer le changement climatique dans les approches sectorielles ;
- > Accompagnement au changement des comportements ;
- > Formations des techniciens et des élus en charge de l'urbanisme et de la planification territoriale.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.2 :

Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques.

Mobiliser la population dans les mesures de prévention des risques.

Exemples d'actions :

- > Intégration des réseaux et des données de suivi (éboulements, avalanches, inondations, séismes) ;
- > Développement de méthodologies et d'outils de suivis partagés ;
- > Application des nouvelles technologies de l'information pour consolider la résilience du territoire ;
- > Sensibilisation, information et formation de la population, des administrateurs et des opérateurs en matière de prévention des risques et de gestion des crises ;
- > Expérimentations de réponses innovantes face à des risques spécifiques.

AXE 3 - ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

84 M€ - 43% de l'enveloppe FEDER



PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET VALORISER
LES RESSOURCES NATURELLES ET CULTURELLES
Y COMPRIS PAR LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE
ET DE L'ÉCONOMIE VERTE.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.1 :

Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA.
Augmenter l'attractivité du territoire en préservant le patrimoine naturel et culturel.

Exemples d'actions :

- > Réhabilitation et valorisation des sites d'intérêt historique, paysager et environnemental; modernisation des infrastructures d'intérêt traditionnel, touristique et des musées;
- > Promotion d'une utilisation touristique durable des ressources culturelles, environnementales et paysagères;
- > Sensibilisation des jeunes au patrimoine naturel et culturel.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.2 :

Améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées de la zone transfrontalière.
Développer des initiatives et plans d'action partagés sur la biodiversité et améliorer les habitats des espèces dans un cadre européen et national.

Exemples d'actions :

- > Partage de banques de données, de cartographies, et mise en réseau des informations;
- > Gestion coordonnée des parcs naturels, réserves naturelles et zones naturelles exceptionnelles, des habitats et des espèces d'intérêt communautaire;
- > Promotion des services éco-systémiques;
- > Création de couloirs et réseaux écologiques, valorisation de sites géologiques.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.3 :

Accroître les actions stratégiques et les plans pour une mobilité dans la zone transfrontalière plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement.
Développer une mobilité efficace et respectueuse de l'environnement et de la santé publique.

Exemples d'actions :

- > Communication et information du public (résidents, travailleurs et touristes);
- > Études sur l'adaptation des solutions de mobilité innovantes aux infrastructures existantes;
- > Echanges d'expériences et de méthodologies entre les territoires;
- > Développement de services novateurs de mobilité durable pour la diversification de l'offre de transport.

AXE 4 - INCLUSION SOCIALE ET CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

37 M€ - 19% de l'enveloppe FEDER



FAVORISER L'INSTALLATION ET LA PERMANENCE
DES PERSONNES ET DES FAMILLES
DANS LES ZONES RURALES ET DE MONTAGNE.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.1 :

Favoriser les services socio-sanitaires pour lutter contre le dépeuplement en zones de montagne et rurales.
Mettre au point des services sanitaires et sociaux, en particulier dans les zones rurales et de montagne.

Exemples d'actions :

- > Développement de modèles organisationnels, systèmes d'information et de formation partagés dans les services socio-éducatifs, sanitaires et d'assistance à la population (notamment personnes âgées, étrangers, etc.);
- > Echange de bonnes pratiques entre les différents territoires;
- > Mise en place de services innovants pour accroître l'autonomie à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes;
- > Soutien aux réseaux de proximité.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.2 :

Accroître l'offre éducative et de formation et les compétences professionnelles transfrontalières.
Elargir l'offre éducative et de formation transfrontalière et binationale.

Exemples d'actions :

- > Mobilité dans le cadre de projets pédagogiques communs;
- > Modèles partagés de certification des compétences d'intérêt stratégique pour le territoire (par exemple secteurs touristique, hôtelier et socio-sanitaire);
- > Développement de pratiques innovantes, en particulier pour réduire l'abandon scolaire.

Icônes Thématiques



Recherche et innovation



Lutte contre le changement climatique



Economie à faible émission de carbone



Inclusion sociale



Environnement et utilisation efficace des ressources



Education et formation professionnelle



ALCOTRA

est un programme de coopération transfrontalière européenne concourant aux objectifs de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Il couvre toute la frontière alpine entre l'Italie et la France. ALCOTRA 2014-2020 représente la cinquième génération de programmation. Depuis 1990, le programme a cofinancé près de 600 projets pour environ 550 millions d'euros de crédits FEDER.

➤ SON OBJECTIF :

Favoriser la complémentarité et le dynamisme des territoires ALCOTRA en vue d'un développement durable et solidaire.

➤ SES PRIORITÉS :

- 1 - L'innovation appliquée,
- 2 - Un environnement mieux maîtrisé,
- 3 - L'attractivité du territoire,
- 4 - L'inclusion sociale et la citoyenneté européenne.

➤ SON TERRITOIRE :

Il se caractérise par un patrimoine naturel et culturel riche et diversifié mais aussi par des contraintes et des enjeux spécifiques liés à sa géographie entre mer et montagne (changement climatique, tourisme durable, emploi saisonnier...). La coopération territoriale permet d'apporter des solutions concrètes et efficaces à ces problématiques qui ne connaissent pas de frontières.

Sont éligibles :

- > les départements des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, de la Savoie et de la Haute Savoie ;
- > la Région Autonome de la Vallée d'Aoste, les provinces d'Imperia et de Cuneo, la Métropole de Turin.

➤ SES BÉNÉFICIAIRES :

Les autorités publiques, les PME, les organismes de formation, les universités et centres de recherche, les agences, les associations, les parcs naturels, les chambres consulaires, les pôles et clusters...

➤ SES ÉVOLUTIONS POUR 2014-2020 :

- > Une ambition financière renforcée (198,80 M€ contre 149,70 M€ sur 2007-2013).
- > Une nouvelle autorité de gestion : la Région Rhône-Alpes.
- > Un secrétariat conjoint basé à Turin.
- > Une procédure renforcée de dématérialisation des dossiers grâce à l'outil Synergie CTE.



© Vallée D'Aoste



INFOS PRATIQUES

Comme pour la précédente programmation, l'Autorité de gestion publie des appels à projets qui sont relayés sur internet et par les partenaires.

Les projets doivent comprendre au moins un partenaire transfrontalier. Le partenariat transfrontalier doit apporter une valeur ajoutée au projet.

Les projets programmés peuvent bénéficier d'un cofinancement FEDER à hauteur maximum de 85 % du coût total.

20 % des crédits FEDER peuvent être utilisés par des bénéficiaires situés en dehors du territoire éligible dès lors que leurs projets ont un impact sur le territoire concerné.